

LA REFORME DE LA FORMATION

LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANISMES DE FORMATION : CONSÉQUENCES - ENJEUX & IMPACTS

Le contexte économique actuel ainsi que les évolutions juridiques de la formation professionnelle obligent les Responsables de Centres de Formation à revisiter leur positionnement stratégique.

EXTERNALIS FORMATION vous apportera tout l'éclairage nécessaire au travers de cette formation pour vous permettre de sécuriser vos pratiques et mieux appréhender ces changements.

Objectifs :

- Maîtriser les nouvelles dispositions induites par la loi 2009-1437,
- Mesurer l'impact concurrentiel, organisationnel, fiscal sur l'organisme de formation,
- Etre en mesure de se prémunir d'un éventuel contrôle.

Programme :

- **Le contexte juridique :**
 - L'ANI du 7 janvier 2009,
 - La loi 2009-1437,
 - La position du CNFPTLV (*Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie*).
- **Le nouveau paysage :**
 - Réduction des budgets et offre de formation,
 - L'impact des nouvelles missions des OPCA dans le relationnel avec les organismes,
 - Les enjeux d'une labellisation « imposée » pour les organismes.
- **L'introduction de nouvelles règles dans le fonctionnement des organismes :**
 - L'annulation du n° d'activité,
 - Les nouvelles mesures en matière d'information des stagiaires,
 - L'identification, la qualification, l'évaluation de l'offre de formation sur le marché,
 - L'obligation de délivrance d'attestations de fin de stage,
 - L'intervention et le poids de la CNIL,
 - L'imputabilité des actions de formation : les conséquences pour les organismes de formation,
 - ▶ Les formations obligatoires,
 - ▶ Elearning, FOAD,
 - ▶ ...

Public concerné :

Les gestionnaires et directeurs de centre de formation

Méthode pédagogique :

Basé sur les textes législatifs en vigueur, ce programme vous permettra de sécuriser vos pratiques. Des échanges d'expériences et l'interactivité entre participants valoriseront l'acquisition des connaissances.

Formateur : Sakina GRZEGOREK

Durée : 1 journée

Côté pédagogique : 1000 € net / personne (*frais de repas en sus*)

Lieu : Paris-la-Défense

Dates : 28 septembre - 12 octobre 2010

**N'hésitez pas à nous retourner votre bulletin d'inscription par fax au 03 80 48 26 29
ou par mail : commercial@externalis-formation.fr ou pour tout renseignement au 03 80 48 14 40**



Externalis Formation

S'INSCRIRE

Parc Tertiaire du Cap Vert
14 rue du Cap Vert - 21800 QUÉTIGNY
Tél. 03 80 48 14 40 - Fax. 03 80 48 26 29
Email : commercial@externalis-formation.fr
www.externalis-formation.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin individuel à photocopier, compléter et nous retourner par fax au 03 80 48 26 29
 à l'attention de **Mme Corinne MOULIN** et/ou **Mr Aurélien MIZERET**

Prix Externalis Formation
1000 € NET (exo TVA)

ORGANISME DE FORMATION

Externalis Formation est un organisme déclaré auprès de la Préfecture de la Région de Bourgogne sous le n° 26 210 209 921.

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : [][][][][][] Ville : Pays :

ÉTABLISSEMENT À FACTURER (si différent) ou **PRISE EN CHARGE PAR ORGANISME COLLECTEUR**

Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge avant la formation

Raison sociale ou OPCA :

Adresse :

Code Postal [][][][][][] Ville : Pays :

PARTICIPANT

Mme Mlle Mr

Nom : Prénom :

Adresse de convocation (si différente de celle de l'entreprise) :

Code Postal : [][][][][][] Ville : Pays :

Téléphone : [][][][][][][][][][][][][][][][][] Fax : [][][][][][][][][][][][][][][][][]

E-mail :

Fonction :

Service :

RESPONSABLE FORMATION ■ PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION ■

Mme Mlle Mr

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : [][][][][][] Ville : Pays :

Téléphone : [][][][][][][][][][][][][][][][][] Fax : [][][][][][][][][][][][][][][][][]

E-mail :

N° DE BON DE COMMANDE À REPORTER SUR LA FACTURE :

MODE DE RÈGLEMENT

Paiement à l'inscription ou à réception de la facture

→ Merci de m'indiquer en référence : N° de facture - Nom du participant

Par chèque libellé à l'ordre de Externalis Formation

Par virement bancaire à l'ordre de :

Externalis Formation - Société Générale Dijon Théâtre - 6 Place du Théâtre - 21000 Dijon - France
 Banque **30003** | Agence **00230** | N°compte **00020074864** | Clé **80** | IBAN **FR76 3000 3002 3000 0200 7486 480** | BIC **SOGEFRPP**

Nom : Prénom :

Fonction :

déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente*

Date : **Signature**

CACHET DE L'ENTREPRISE

* La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente consultables au verso

Conditions Générales de Vente

Inscriptions :

Pour qu'une inscription à un stage soit effective, elle doit être obligatoirement confirmée par écrit, soit à l'aide du bulletin d'inscription joint au catalogue soit par fax. La réception de ces documents engage l'adhésion du Responsable Signataire et du ou des stagiaire(s) à nos Conditions Générales de Vente.

Tarifs et conditions de règlement :

Nos tarifs ne sont pas soumis à TVA. Ils figurent sur notre Catalogue ainsi que sur chaque programme et sont valables pour une année civile. Les frais d'hébergement ne sont pas inclus dans nos prix. Des frais de restauration pourront être facturés en sus si le stagiaire souhaite déjeuner avec le groupe.

Les offres tarifaires réalisées pour des sessions de formation en Inter, en Intra ou relatives à une demande spécifique ont une durée de validité de 3 mois à partir de la date de l'offre.

Nos factures sont émises à l'issue de la formation, payables comptant à réception, sans escompte, par chèque ou virement bancaire ou postal.

Toute facture non payée à échéance est passible d'une pénalité calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal (loi 92-1442), après une première relance écrite infructueuse par lettre recommandée AR. Le client ne pourra, en aucun cas, faire valoir ses propres conditions de paiement et imposer à EXTERNALIS FORMATION, ses délais de règlement.

En cas de paiement par un OPCA, il appartient au Responsable Signataire de communiquer tous les éléments nécessaires au paiement et de s'assurer de la bonne fin du règlement par l'organisme collecteur. En cas de défaillance ou de non prise en charge par l'OPCA, l'entreprise reste seule redevable de la formation.

Documents administratifs :

Dès réception de l'inscription, l'entreprise bénéficiaire recevra deux exemplaires de la convention de formation. Elle s'engage à en retourner un exemplaire dûment tamponné et signé à EXTERNALIS FORMATION.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation ainsi qu'un relevé de présence sont adressés au Responsable signataire avec la facture correspondante.

Le règlement intérieur de notre organisme reste à la disposition du Responsable Signataire. Les stagiaires peuvent demander à l'intervenant de le consulter.

Assurances :

Certaines sessions de formations réalisées en inter peuvent être organisées chez le Client. Celui-ci devra alors vérifier qu'il bénéficie de toutes les garanties et assurances nécessaires à l'accueil des autres stagiaires.

Conditions d'annulation et de report :

Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Toute annulation d'une inscription doit être notifiée par fax ou par courrier à EXTERNALIS FORMATION au moins 10 jours ouvrables avant le début du stage. EXTERNALIS FORMATION facturera un dédit correspondant aux frais réellement engagés. Ce montant reste non imputable sur le budget formation de l'entreprise.

Si EXTERNALIS FORMATION devait annuler une session faute d'un nombre suffisant de participants, EXTERNALIS FORMATION s'engage à informer le plus rapidement possible le Responsable Signataire et à lui proposer des dates ultérieures. Dans le cas où l'entreprise se serait déjà acquittée du coût pédagogique, celui-ci serait affecté à la nouvelle session.

Litiges :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés amiablement seront de la COMPÉTENCE exclusive du Tribunal de Commerce de Paris quelque soit le siège où la résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt d'EXTERNALIS FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble. En cas de litiges avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.

Pôle Externalisation

Siège Social